



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la protection
judiciaire de la jeunesse

SYNTHÈSE

Caractéristiques
**psychosociales des jeunes
placés au pénal (hors CEF)**
et prise en compte
de leurs vulnérabilités
par les professionnels
de la PJJ

NICOLAS COMBALBERT ET AL.

SEPTEMBRE 2025

NOM DU RESPONSABLE SCIENTIFIQUE PRINCIPAL DU PROJET :

Pr. Nicolas Combalbert

UMR 1253 – iBrain – Equipe ExTraPsy

LABORATOIRE PORTEUR PRINCIPAL DU PROJET :

UMR 1253 – iBrain – Imaging, Brain and Neuropsychiatry

Equipe ExTraPsy – Experimental & Translational Psychiatry

Faculté de Médecine, 10 Bd Tonnellé, Bât. Thérèse Planiol – 37032 Tours Cedex 1

EQUIPE DE RECHERCHE :

Nicolas Combalbert, professeur de psychopathologie clinique, université de Tours

Romain Deperrois, docteur en psychologie, université de Lille

Chloé Dougez, docteure en psychologie, université de Tours

Nawal Ouhmad, docteure en psychologie, Ecole Nationale Supérieure de la Police (ENSP)

Anne Taillandier-Schmitt, professeure de psychologie sociale, université de Tours

Fatemeh Shadi Zekriyazdi, psychologue et doctorante en psychologie, université de Tours

Sacha Bazin, mastérint, université de Tours



Cette recherche a été soutenue par la direction de la protection judiciaire de la jeunesse.
Les analyses, interprétations et conclusions qui en sont issues sont de la seule responsabilité des auteurs.

ÉTUDE 1 •

PERCEPTION DES CARACTÉRISTIQUES DES JEUNES PLACÉS AU PÉNAL PAR LES PROFESSIONNELLS DE LA PJJ

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Cette étude vise à explorer les perceptions qu'ont les professionnels de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) des mineurs placés au pénal, à travers une méthodologie mixte articulant un volet quantitatif et un volet qualitatif. Le premier s'appuie sur le modèle du contenu des stéréotypes (SCM) et la *BIAS map*, deux cadres théoriques permettant de conceptualiser et mesurer les représentations, négatives comme positives, des individus à l'égard de groupes sociaux. Ce volet vise à identifier le profil psychosocial des jeunes tel qu'il est perçu par ces professionnels, à le comparer avec les représentations de la population générale et à analyser l'influence de variables socio-démographiques (sexe, âge, ancienneté, fonction exercée). Le second volet repose sur une analyse thématique de contenus issus de questions ouvertes et de groupes de réflexion (*focus group*) menés au sein d'établissements, visant à mieux comprendre les dynamiques subjectives et professionnelles qui sous-tendent ces représentations.

En France, les pratiques éducatives au sein de la PJJ s'inscrivent dans un cadre normatif visant la socialisation et la réinsertion. Les professionnels doivent composer avec des enjeux émotionnels forts. La littérature souligne que leurs croyances influencent les causes qu'ils attribuent aux comportements des jeunes (Dodge & Pettit, 2003) et que la norme d'intériorité peut encourager des attitudes de soutien (Le Poulitier, 1986). Par ailleurs, les recherches internationales montrent que les stéréotypes sociaux façonnent les émotions ressenties et les intentions comportementales à l'égard des jeunes auteurs de délits (Cuddy *et al.*, 2008 ; Prodanov, 2014), lesquels sont souvent perçus de manière négative.

Enfin, cette étude s'inscrit dans un contexte où la santé mentale des jeunes suivis par la PJJ, bien que prise en compte à travers des dispositifs comme la démarche « PJJ Promotrice de santé », reste encore peu interrogée sous l'angle des représentations professionnelles.



MÉTHODES

Les études de cette recherche ont préalablement reçu un avis favorable du Comité d'Éthique et de Recherche des Universités de Tours et Poitiers (CER-TP), du Comité Éthique et Scientifique pour les Recherches, les Études et les Évaluations dans le domaine de la Santé (CESREES), puis de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Le **volet quantitatif** s'appuie sur un questionnaire en ligne diffusé à l'échelle nationale auprès de professionnels de la PJJ et d'individus issus de la population générale. Il visait à évaluer les stéréotypes attribués aux jeunes placés au pénal, les émotions suscitées par ces jeunes, ainsi que les intentions comportementales à leur égard. Le questionnaire comportait également une section portant sur les perceptions des caractéristiques sociales et psychopathologiques des jeunes, et recueillait des données sociodémographiques.

Le **volet qualitatif** comprend deux parties : d'abord, il se fonde sur l'analyse thématique des réponses aux questions ouvertes intégrées au questionnaire en ligne du volet quantitatif ; ensuite, quatre groupes de réflexion (*focus groups*) ont été menés dans des établissements de la PJJ relevant de contextes géographiques et institutionnels diversifiés. Ces groupes ont permis de recueillir des données discursives sur les représentations des jeunes, les pratiques éducatives et les contraintes institutionnelles. Les échanges ont été analysés de manière rigoureuse selon la méthode thématique proposée par Braun et Clarke (2006), avec un codage croisé par deux analystes.

L'ensemble de la démarche visait à articuler données objectivées et expériences vécues, afin de mieux comprendre les perceptions des professionnels et la complexité du travail éducatif en contexte pénal.

VOLET QUANTITATIF RÉSULTATS

Les résultats montrent que **les professionnels de la PJJ attribuent aux jeunes placés au pénal davantage de traits de sociabilité et de compétences intellectuelles que la population générale**, tout en les percevant comme ayant une moindre confiance en eux. Si aucune différence significative n'est observée quant aux traits de moralité, les professionnels les jugent plus honnêtes mais moins motivés. **Ils expriment également davantage d'émotions positive (compassion, fierté) et moins d'émotions négatives**, qu'elles soient empathiques (tristesse, colère) ou rejetantes (mépris, dégoût), que les participants de la population générale. **Ces émotions s'accompagnent d'attitudes plus soutenantes et inclusives** (aider, coopérer), contrastant avec les tendances plus excluantes relevées dans le groupe issu de la population générale. Ces différences pourraient refléter la proximité quotidienne des professionnels avec les jeunes, à rebours des stéréotypes sociaux largement véhiculés dans l'opinion publique.

Par ailleurs, **les professionnels identifient fréquemment chez les jeunes des troubles psychiques, des difficultés cognitives, émotionnelles et d'adaptation, ainsi que des expériences traumatiques précoces** – perceptions cohérentes avec les données de la littérature scientifique sur les vulnérabilités psychosociales des mineurs délinquants. L'analyse des effets des variables sociodémographiques révèle que les femmes sont globalement plus enclines à éprouver de la compassion et à adopter des attitudes de soutien. **Une tendance à l'attribution de stéréotypes plus négatifs et à une moindre empathie est également observée avec l'âge et l'ancienneté**, possiblement en lien avec la charge émotionnelle du métier et l'évolution des représentations professionnelles au fil du temps. En revanche, l'évaluation des caractéristiques psychopathologiques des jeunes semble partagée par l'ensemble des professionnels, indépendamment de leur profil, ce qui suggère une **représentation commune des difficultés majeures rencontrées par les jeunes**.

VOLET QUALITATIF RÉSULTATS

En réponse au questionnaire diffusé en ligne, les professionnels identifient comme principales difficultés d'accompagnement la mise en place de parcours de soins médico-psychologiques et la prise en charge des difficultés psychiatriques (30,6 %), le manque de cohérence entre les missions institutionnelles et la réalité du terrain (25,9 %), ainsi que les réticences familiales à s'engager dans le suivi (18,8 %).

Pour renforcer l'accompagnement, **ils estiment prioritaire de travailler avec les acteurs du soin** psychique et somatique (pédopsychiatrie, addictologie, CMP) (71,1 %), suivis par ceux de l'Aide sociale à l'enfance (28,9 %) et du secteur éducatif (15,7%).

Leurs principales motivations à travailler auprès des jeunes placés au pénal résident dans la volonté de leur offrir attention, valorisation et une nouvelle chance (55,1 %), ainsi que dans la possibilité de favoriser leur autonomie, leur reconstruction et leur responsabilisation (30,4 %).



A. S'agissant des perceptions à l'égard de la santé mentale des jeunes placés au pénal

L'analyse révèle une **perception largement partagée par les professionnels de la PJJ d'une souffrance psychologique profonde et multiforme chez les jeunes placés au pénal**, souvent non verbalisée, refoulée ou traduite par des comportements à risque, d'opposition ou d'agressivité. Cette souffrance, nourrie par des parcours de vie chaotiques, reste peu repérée et insuffisamment prise en charge, en raison **d'un rapport ambivalent des jeunes aux soins, d'un manque de ressources spécialisées, et d'un cadre institutionnel inadapté**. Les troubles psychiques et les conduites addictives, perçus comme des formes de régulation émotionnelle dysfonctionnelle, s'inscrivent dans un contexte de défiance à l'égard de la santé mentale, alimenté par la stigmatisation et l'absence de continuité dans les parcours de soins. Les professionnels soulignent leur **sentiment d'impuissance face à des situations complexes** et l'inadéquation des temporalités judiciaires aux exigences d'un accompagnement thérapeutique efficace.



B. S'agissant des perceptions à l'égard des parcours de vie des jeunes placés au pénal

Les professionnels de la PJJ décrivent les parcours de vie des jeunes placés au pénal comme profondément marqués par des **ruptures précoces, une instabilité affective, et des conditions socio-économiques précaires**, engendrant une désaffiliation progressive et une défiance envers les institutions. Ces jeunes ont souvent connu des séparations multiples, des placements successifs et une rupture scolaire précoce, les privant de repères structurants et de figures d'attachement fiables. Dans ce contexte, **la délinquance est fréquemment perçue non comme une simple transgression, mais comme un mode d'expression d'un mal-être**, une tentative de reprendre un contrôle symbolique sur un environnement perçu comme menaçant ou injuste. L'adhésion à des normes masculinistes, la valorisation de l'argent facile et l'influence du groupe de pairs renforcent ces dynamiques, en réponse à un vide affectif et identitaire.

En parallèle, **une défiance institutionnelle généralisée s'installe**, nourrie par un sentiment d'abandon, des décisions perçues comme arbitraires et une méfiance vis-à-vis des dispositifs éducatifs et judiciaires.



C. S'agissant des perceptions à l'égard du travail partenarial

Les professionnels de la PJJ posent un constat largement partagé d'un **travail partenarial encore trop fragile**, inégalement structuré et souvent inadapté face à la complexité des parcours des jeunes placés au pénal. **Les difficultés d'accès aux ressources, la saturation des dispositifs, le manque de protocoles clairs, ainsi que des freins organisationnels** tels que le manque de moyens et le turn-over, compliquent la coordination entre acteurs. Si certaines expériences de coopération locale sont jugées positives – notamment lorsqu'elles reposent sur des liens de confiance, des outils de concertation concrets et une proximité institutionnelle – elles restent ponctuelles, dépendantes des individus, et peinent à s'inscrire dans une dynamique durable et systémique. Une **culture du partenariat encore cloisonnée, marquée par des divergences de missions, de temporalités et de représentations**, freine la construction d'un cadre commun d'action, au détriment de la continuité des prises en charge. Ce constat s'accompagne d'un désir d'autonomie professionnelle, parfois ambivalent vis-à-vis des instances hiérarchiques, et d'une attente forte en faveur d'une co-construction plus structurée, respectueuse des spécificités locales et des réalités du terrain.

CARACTÉRISTIQUES PSYCHOSOCIALES DES JEUNES PLACÉS AU PÉNAL

CONTEXTE ET OBJECTIFS

L'objectif de cette étude est d'examiner l'ensemble des caractéristiques psychopathologiques, cognitives, émotionnelles, psychosociales et environnementales des jeunes placés au pénal (hors CEF). La littérature scientifique internationale met en évidence l'existence de liens significatifs entre la présence de troubles psychopathologiques, quels qu'ils soient, et la propension à commettre des actes délictueux (Fazel *et al.*, 2016 ; Fovet *et al.*, 2020).

Concernant le profil cognitif des jeunes délinquants, les études disponibles sont peu nombreuses. Elles se limitent le plus souvent à l'évaluation de la fréquence et du type de distorsions cognitives dans le raisonnement. C'est pourquoi cette recherche s'intéresse spécifiquement aux fonctions exécutives, qui recouvrent l'ensemble des processus cognitifs de haut niveau impliqués dans la régulation et le contrôle des comportements.

L'étude s'intéresse également aux expériences négatives de l'enfance, connues sous le nom d'*Adverse Childhood Experiences (ACEs)*, et à leur effet sur les troubles de l'attachement (système comportemental inné destiné à assurer la proximité avec les figures de soutien, notamment en cas de menace ou de détresse) ainsi que sur l'investissement corporel (dimensions affectives et cognitives de l'image corporelle).



La santé mentale des jeunes placés au pénal a fait l'objet de peu d'études scientifiques aux niveaux national et international, c'est la raison pour laquelle cette recherche a pour principal objectif **d'évaluer la santé psychologique, le parcours psychosocial, le fonctionnement cognitif et émotionnel de ces jeunes** en les comparant à un groupe de jeunes issu de la population générale. Ainsi cette recherche visait quatre objectifs principaux :

→ Objectif opérationnel 1

Évaluer la prévalence des troubles mentaux au sein des deux groupes et comparer leurs performances exécutives.

→ Objectif opérationnel 2

Évaluer la prévalence des expériences adverses de l'enfance (ACE) et des dimensions de l'attachement chez les jeunes suivis par la PJJ. Comparer l'ensemble de ces résultats entre les deux groupes.

→ Objectif opérationnel 3

Évaluer la prévalence des syndromes psychotraumatiques et dissociatifs.

→ Objectif opérationnel 4

Évaluer l'impulsivité et le type de régulation cognitive des émotions des jeunes placés au pénal.

MÉTHODES

Les différents types d'établissements de placement de la PJJ, à l'exception des CEF (Centre Éducatif Fermé) qui ont fait l'objet d'une étude similaire en 2019 (Bronsard et al.), ont été inclus dans l'étude : CER (Centre Éducatif Renforcé), UEHC (Unité Éducative d'Hébergement Collectif), UEHD (Unité Éducative d'Hébergement Diversifié) et UEHDR (Unité Éducative d'Hébergement Diversifié Renforcé).

20 établissements (sur 48 sollicités) ont participé à la recherche.

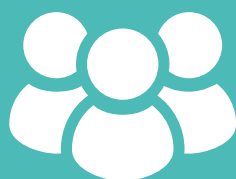


Le recueil de données s'est déroulé entre décembre 2023 et avril 2025. La durée moyenne des passations variait selon les groupes : entre 45 minutes et 1 h pour la population générale, et entre 1 h et 1 h 30 pour le groupe PJJ.

- **Groupe 1** : 60 jeunes placés au pénal, âgés en moyenne de 17,5 ans, dont 6 filles.
- **Groupe de comparaison** : 60 jeunes sans antécédents judiciaires, appariés sur l'âge (17,7 ans en moyenne) et le sexe (12 filles), recrutés dans des lycées et à l'université.

Le protocole comprenait quatre axes :

- Un **recueil des données sociodémographiques et biographiques** mené par le biais d'entretiens semi-directifs ;
- Une évaluation de la **prévalence des troubles psychiatriques** conduite avec le Mini DSM V ;
- Une évaluation des fonctions exécutives assurée par trois tests neuropsychologiques standardisés (le trail making test, le test de stroop et la tâche du N-Back).
- Une évaluation de **variables cognitives et émotionnelles** menée avec des échelles psychométriques validées :
 - le *Cognitive Emotion Regulation Questionnaire* (CERQ-short ; Garnefski & Kraaij, 2006).
 - l'*Inventory of Parents and Peer Attachment* (IPPA ; Armsden & Greenberg, 1987).
 - le questionnaire *Adverse Childhood Experiences* (ACE ; Felitti et al., 1998).
 - *PostTraumatic Stress Disorder Checklist for DSM-5* (PCL-5 ; Weathers et al., 2013).
 - la *Dissociative Experiences Scale* (DES ; Bernstein & Putnam, 1986).
 - la *Body Investment Scale* (Orbach & Mikulincer, 1998).
 - le questionnaire d'Eysenck (Eysenck et al., 1985).



RÉSULTATS

A. S'agissant des troubles mentaux et du fonctionnement exécutif

Les résultats soulignent **une prévalence plus importante au sein du groupe de jeunes placés au pénal des troubles de l'humeur (actuels et passés), des troubles liés à l'usage de substances, des troubles psychotiques et des troubles de la personnalité**. Il apparaît que 70 % (n = 42) des participants du groupe PJJ présentent une comorbidité d'au moins deux troubles et 50 % (n = 30) présentent trois troubles ou plus. En comparaison, 25 % (n = 15) des participants issus de la population générale présentent au moins deux troubles, et 10 % (n = 6) présentent trois troubles ou plus. De façon spécifique, parmi les 43 jeunes du groupe PJJ ayant été identifiés comme présentant un trouble des conduites ou un trouble de la personnalité antisociale, seuls 14 % (n = 6) ne présentent aucun autre trouble associé, tandis que 86 % d'entre eux (n = 37) présentent une comorbidité avec au moins un autre trouble mental. Finalement, **seuls 5 % (n = 3) des jeunes placés au pénal ne présentent aucun trouble** tandis que cette proportion est de 66,7 % (n = 40) dans le groupe de comparaison.

S'agissant du fonctionnement exécutif, les résultats mettent en évidence que **les jeunes placés au pénal présentent des scores de flexibilité mentale, d'inhibition et de mise à jour en mémoire de travail bien plus faibles** que les jeunes issus de la population générale.

B. S'agissant des expériences adverses de l'enfance, de l'attachement et de l'investissement corporel

Les résultats indiquent une différence significative entre les deux groupes de participants **concernant la quantité d'expériences adverses vécues durant l'enfance** ; 61 % des jeunes placés au pénal déclarent avoir souvent subi de la maltraitance émotionnelle, 47,5 % de la maltraitance physique, 45,8 % une négligence émotionnelle, 28,8 % une négligence physique, 67,8 % ont des parents séparés ou divorcés, 25,4 % rapportent une exposition à la violence conjugale ou intrafamiliale, 28,8 % ont vécu avec une personne alcoolique ou toxicomane, 32,2 % rapportent la présence de troubles psychiatriques et/ou d'une tendance suicidaire dans le foyer, et 47,5 % déclarent qu'un membre de la famille a déjà été incarcéré.

En ce qui concerne l'attachement, une seule différence significative entre les groupes a été identifiée et concerne la dimension « aliénation » de l'attachement au père, ce qui signifie **que les jeunes du groupe PJJ ont plus de sentiments de colère, de méfiance ou d'éloignement émotionnel envers la figure paternelle** que les jeunes issus de la population générale.

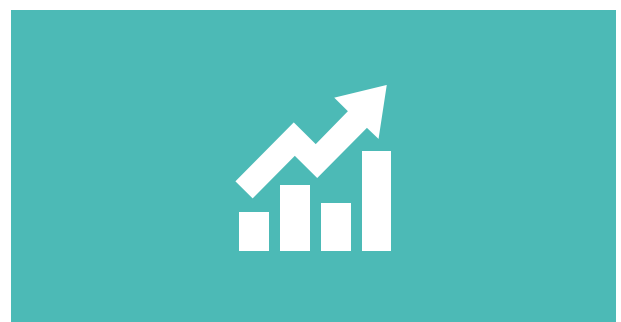
Les jeunes placés au pénal présentent un investissement émotionnel plus positif que les jeunes issus de la population générale concernant l'image qu'ils ont de leur corps, et concernant les comportements orientés vers la préservation et le bien-être de leur corps. Ils présentent par ailleurs un investissement plus négatif que les jeunes issus de la population générale concernant les comportements visant à protéger l'intégrité de leur corps.

C. S'agissant des psychotraumatismes et de la symptomatologie dissociative

Les jeunes placés au pénal présentent une symptomatologie psychotraumatique (incluant symptômes intrusifs, symptômes d'évitement, modification des cognitions et de l'humeur, et hyperactivité du système nerveux neurovégétatif) plus importante que les jeunes issus de la population générale, ainsi que d'avantage d'expériences dissociatives au quotidien. Il apparaît notamment que **25 % des jeunes placés au pénal présentent un niveau de psychotraumatisme supérieur au seuil clinique** de l'échelle utilisée (seuil au-delà duquel la présence d'un trouble est très probable), et près d'un tiers d'entre eux atteint le niveau de dissociation.

D. S'agissant de la régulation cognitive des émotions et de l'impulsivité

Il apparaît globalement une association significative positive entre la symptomatologie psychotraumatique et l'utilisation de stratégies non-adaptatives de régulation cognitive des émotions. **Les scores d'impulsivité sont significativement plus élevés chez les jeunes placés au pénal**. Les résultats laissent également apparaître un effet du groupe dans la relation entre impulsivité et stratégies non-adaptatives de régulation cognitive des émotions. Cette différence concerne particulièrement les stratégies de blâme de soi et de blâme d'autrui.



DISCUSSION

S'agissant des caractéristiques sociodémographiques et psychosociales de l'échantillon : on observe une forte surreprésentation masculine. La délinquance des garçons s'inscrit généralement dans des logiques de compétition et de domination, tandis que celle des filles est souvent perçue à travers le prisme de la victimisation ou comme une transgression des normes de genre. Par ailleurs, la structure familiale des jeunes placés se caractérise par une prévalence importante de parents séparés, avec des situations de monoparentalité fréquentes. Si plusieurs études associent cette configuration à un risque accru de délinquance, certains auteurs soulignent que c'est surtout la qualité des liens familiaux, plus que leur forme, qui joue un rôle déterminant. Sur le plan socio-économique, les familles des jeunes placés au pénal apparaissent plus précaires que celles des jeunes sans antécédents judiciaires. Toutefois, il paraît nécessaire de rester prudent quant à l'interprétation du poids de ce facteur quant à l'engagement dans un parcours de délinquance.

A. Les troubles psychopathologiques et le fonctionnement exécutif chez les jeunes placés

Les données recueillies dans cette étude mettent en évidence **une prévalence particulièrement élevée des troubles mentaux chez les jeunes placés au pénal** : 95 % d'entre eux présentant au moins un trouble, contre 33,3 % dans le groupe de comparaison. Les troubles les plus fréquents sont le trouble des conduites ou de la personnalité antisociale (71,7 %), le trouble lié à l'usage de substances (56,7 %) et un syndrome dissociatif probable (30 %). Ces résultats rejoignent ceux obtenus par Bronsard et al. (2025) auprès de jeunes placés en CEF, bien que la prévalence du trouble du stress post-traumatique (TSPT) soit nettement plus élevée dans notre échantillon (25 % contre 5 %), ce qui pourrait s'expliquer par un effet d'âge (17,53 ans dans notre étude contre 15,93 ans en CEF). À noter également que **la santé mentale des jeunes issus de la population générale apparaît elle aussi préoccupante**, avec 33,3 % présentant au moins un trouble, ce qui souligne une dégradation globale du bien-être psychique chez les adolescents. Par ailleurs, les jeunes placés au pénal présentent des performances significativement plus faibles sur les trois fonctions exécutives évaluées : flexibilité mentale, inhibition et mise à jour en mémoire de travail. Ces déficits traduisent des difficultés à s'adapter à des situations nouvelles, à contrôler les impulsions et à mobiliser efficacement les ressources cognitives pour atteindre un objectif.

B. Expériences adverses de l'enfance, attachement et investissement corporel

Les résultats de l'étude confirment un **lien significatif entre les expériences adverses de l'enfance (ACE) et la délinquance**. Les jeunes suivis par la PJJ rapportent un nombre d'ACE nettement plus élevé que les jeunes de la population générale. Cette observation s'inscrit dans la continuité de nombreuses recherches, qui soulignent que l'exposition à des événements traumatiques précoces constitue un facteur de vulnérabilité majeur. Plus les ACE s'accumulent, plus la probabilité de comportements graves, violents et chroniques augmente, de même que l'entrée précoce dans la trajectoire délinquante et le risque de récidive. Sur le plan de l'attachement, on note une **aliénation significativement plus marquée envers le père chez les jeunes placés au pénal**, ce qui signifie une rupture du lien affectif, marquée par de la méfiance, du rejet ou une absence perçue de soutien de la part de la figure paternelle. Par ailleurs, les ACE sont systématiquement associées à une dégradation des relations d'attachement dans les deux groupes. Enfin, l'analyse des liens entre attachement et investissement corporel révèle, dans le groupe de comparaison, des corrélations fortes entre attachement sécure (en particulier la confiance et la communication) et des dimensions telles que l'image du corps et la protection corporelle. Ces résultats suggèrent que **des figures d'attachement fiables favorisent une meilleure régulation corporelle et une représentation de soi plus stable**.



C. Expériences adverses de l'enfance, symptomatologie psychotraumatique et dissociation

Les événements traumatiques constituent un facteur prédictif majeur du développement d'un trouble du stress post-traumatique (TSPT), en lien avec ce que met en évidence la littérature scientifique. Certaines spécificités selon le genre apparaissent également. Les adolescentes placées rapportent plus fréquemment des antécédents d'abus sexuels ou physiques, tandis que les garçons sont davantage impliqués dans des infractions sexuelles ou des actes violents. Les résultats mettent également en évidence des niveaux élevés de dissociation chez les jeunes placés au pénal. De plus, dans la population générale, une proportion non négligeable (23,1 %) présente également des symptômes dissociatifs, avec une surreprésentation masculine. Ce constat pourrait contribuer à expliquer le taux élevé de dissociation dans notre échantillon, majoritairement composé de garçons. Enfin, deux facteurs contextuels aggravants identifiés dans la littérature scientifique permettent d'expliquer partiellement ces scores élevés de dissociation : le manque de sommeil, ainsi que l'usage excessif des écrans, souvent nocturne. **L'articulation entre ACE, troubles du sommeil, dissociation et TSPT constitue ainsi un enjeu central pour la compréhension des vulnérabilités psychiques des jeunes placés au pénal.**

D. Symptomatologie psychotraumatique, régulation émotionnelle et impulsivité

Les résultats confirment un lien entre la dysrégulation émotionnelle et les symptômes de stress post-traumatique (TSPT), ce qui est concordant avec les résultats de recherches internationales antérieures. Toutefois, aucune différence significative n'a été observée entre les jeunes suivis par la PJJ et ceux de la population générale concernant la régulation cognitive des émotions. Cette absence pourrait s'expliquer par un biais d'échantillonnage (jeunes volontaires et sélectionnés par affinité) ou par la faible sensibilité de l'outil utilisé (version abrégée du CERQ). En revanche, les scores d'impulsivité sont significativement plus élevés chez les jeunes placés au pénal. Les logiques d'attribution émotionnelle diffèrent selon les groupes : **ces jeunes ont tendance à blâmer autrui (attribution externe), tandis que leurs pairs de la population générale tendent à se blâmer eux-mêmes (attribution interne)**. Ces résultats soulignent une divergence dans la manière dont les adolescents interprètent leur mal-être. Sur le plan thérapeutique, plusieurs études soutiennent l'efficacité des interventions cognitivo-comportementales centrées sur le trauma. La TCC permettrait notamment de réduire les symptômes de TSPT et, par conséquent, les comportements externalisés (comportements agressifs, à risques, et/ou recherche de sensation).



CONCLUSION

Les résultats de cette étude invitent à prendre la mesure de la souffrance psychique des adolescents suivis par la PJJ et de leur état de vulnérabilité sur le plan de la santé mentale. Ils mettent également en évidence la complexité de leurs trajectoires dans lesquelles on retrouve des dimensions psychopathologiques, carencielles et sociales.

La présence élevée de troubles mentaux au sein de la population des jeunes placés au pénal ainsi que leurs faibles performances exécutives constituent un important facteur de vulnérabilité. Ainsi, leurs capacités d'adaptation à des situations sociales variées (relations interpersonnelles, apprentissages scolaires, etc.) sont susceptibles d'être particulièrement limitées. Pour cette raison, il paraît urgent de développer un programme national de prévention et de traitement des troubles psychopathologiques et cognitifs des jeunes placés au pénal en y associant tous les co-acteurs de la prise en charge. Ce programme devrait comprendre des évaluations psychologiques standardisées régulières afin de prendre en compte les évolutions de la symptomatologie psychiatrique, des entraînements cognitifs simples à mettre en œuvre pour améliorer les performances exécutives, des plans de traitement ciblés en fonction des problématiques rencontrées, et des partenariats avec des soignants spécialisés, par exemple en psychotraumatologie et en addictologie.

Par ailleurs, il paraît important de prendre en compte l'effet du sexe, notamment en ce qui concerne l'existence d'expériences adverses de l'enfance cumulatives chez les mineures suivies et la sévérité des syndromes psychotraumatiques.

S'agissant des professionnels, il semble nécessaire de les aider à mieux comprendre et mieux accompagner les manifestations de ces troubles psychopathologiques. Cette aide peut se décliner sous forme de formations thématiques courtes ou d'actions de soutien ou de supervision. Les psychologues de la PJJ ont un rôle important à jouer auprès des équipes éducatives pour les sensibiliser à la santé mentale des jeunes et pour créer un lien avec des intervenants extérieurs.

Une meilleure compréhension du mal-être de ces jeunes, des effets psychologiques des traumatismes vécus, des carences affectives et éducatives et de leur milieu social, est attendue par les équipes éducatives et pluridisciplinaires. Dans cette étude, de nombreux professionnels ont d'ailleurs signalé leur impuissance à accompagner ces jeunes tant les perturbations psychologiques observées chez eux peuvent être envahissantes.

SEREV

Service des études,
de la recherche
et des évaluations

DPJJ

Direction de la protection
judiciaire de la jeunesse

Cette recherche a été pilotée par le Service des études, de la recherche
et des évaluations de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse

Rapport complet disponible sur www.justice.gouv.fr

